

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.

N^o 5. — Mai 1891.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS

IMPRIMERIE ERNEST PAYEN

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1891

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

CONCOURS TRIMESTRIEL

du 4 Août 1891.

Les Sociétaires désirant concourir sont priés d'en informer M. le Secrétaire-Général au plus tard le 26 juillet.

Séance du 7 Juin.

M. Hardret continuera ses Entretiens sur l'Apiculture pratique. Nul doute que cette bonne nouvelle n'amène beaucoup de Sociétaires à cette séance.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 MAI 1891.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. LEPETIT, conseiller municipal à Senlis ;

BESSIN fils, cultivateur à Gouvieux ;

AUDÉ, garçon jardinier à Saint-Firmin, chez M^{me} de Clinchamp.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

M^{me} ALÉPÉE (dame patronesse), à Senlis ;

MM. DEVOUGES, propriétaire, à Senlis ;

ADOLPHE LEBON, garçon jardinier chez M. Budin, à Senlis.

XIV^e VOLUME. — N^o 5. — MAI 1891,

Sont mises à l'ordre du jour les questions suivantes :

Dégâts causés dans les jardins par l'hiver 1890-1891.

Dégâts causés spécialement aux rosiers pendant le même hiver.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration, par lequel pleins pouvoirs sont donnés à M. le Président pour s'entendre avec M. l'Inspecteur primaire au sujet du Concours entre les élèves des écoles.

Vu la Fête patronale de Senlis, le tirage de la Tombola a lieu aussitôt, et la séance est levée à trois heures un quart.

Apports en séance :

M. HOULET : 46 variétés d'Œillets :

Le Zouave, — Isabelle Nabonnaud, — Baronne James de Rothschild, — M. Moser, — M^{lle} Hochard, — Rose Rivoire, — M^{me} E. Bergmann, — Miss Moore, — Châteaubriant, — M^{me} Louis Lévêque, — Chevalier, — Victor Hugo, — Président Carnot, — Louis Férard, — J.-P. Nugue, — Marie Nugue.

Toutes ces variétés plus belles les unes que les autres valent à notre collègue les plus chaleureux remerciements et les félicitations des membres présents à la séance.

M THIRION : Navets de Milan, Pommes Reinettes de Caux et Reinettes de Canada. Ces fruits sont mis gracieusement en tombola par notre Président.

M. LOZET (du jardin et pour dégustation) : une Pomme très tardive inconnue, une Pomme supposée Bonne de Mai, une Poire Fortunée de Printemps.

Section de Creil.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1891. — PRÉSIDENTE DE M. SOMASCO.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Cazier remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont présents : MM. Somasco, président ; Coquatrix, vice-président ; Cazier, vice-secrétaire ; Péan, trésorier ; Coutard, Clercy, membres.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Delamotte, secrétaire-général, relativement aux visites des jardins. Après discussion, il est décidé que la Section ne nommera pas de commission spéciale. La Section s'en rapporte au Bureau général de Senlis pour cette décision, s'il ne se produit pas de propositions.

M. le Président remet les récompenses obtenues, pour l'année 1890, par MM. Pichon, horticulteur à Villers-Saint-Paul, et Coutard, jardinier chez M. Somasco, à Creil.

M. le Président adresse ses félicitations les plus sincères aux lauréats qu'il a appris à connaître comme des dévoués jardiniers et d'excellents serviteurs ; c'est au nom de la Section de Creil qu'il remet les médailles et diplômes. (Applaudissements).

M. le Président distribue les jetons de présence aux jardiniers de la Section.

Il est décidé qu'un livre des procès-verbaux est absolument nécessaire pour la bonne gestion de la Société. — Cette demande sera présentée au Bureau général.

M. COUTARD, jardinier, fait un apport de cinq Azalées de l'Inde, lesquels sont étiquetés et classés. M. Coutard obtient une *mention très honorable*.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 24 MAI 1891.

PRÉSIDENTE DE M. PICHON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont présents à l'ouverture : MM. Pichon, Thuillot, secrétaire; Coutard, Daniel Clercy, Hanniet, instituteur; Lozet, professeur.

Les objets suivants sont déposés sur le Bureau :

Par M. COUTARD, jardinier chez M. Somasco : 1° 14 variétés de Géranium; — 2° Une variété nouvelle de Géranium, jugé d'un bon avenir, d'un rouge éclatant, obtenu par semis, à qui la Commission donne le nom de Président Somasco; — 3° Graines d'Imantophyllum, obtenus par fécondation artificielle. — *Mention très honorable* est décernée à cet apport.

Par M. CLERCY, jardinier chez M. Rouher : 1° Une botte Navets hâtifs de Milan, ayant été repiqués; — 2° Nouvelle variété d'Épinard, tirant sur l'épinard à feuilles de laitues et l'épinard de Hollande, remarquable par sa précocité; — 3° Une magnifique collection de Pensées à grandes et larges fleurs. — *Mention très honorable* est décernée à cet apport.

La correspondance se compose d'une lettre de M. le Président, s'excusant, pour cause d'indisposition, de ne pouvoir assister à la séance.

La parole est donnée à M. le professeur Lozet, qui entretient l'assemblée du ravage fait sur les pommiers et poiriers par l'Anthonome (dont la larve perce et détruit les boutons à fruit). Il met sous les yeux des membres les différentes phases sous lesquelles apparaît cet insecte malfaisant, et recommande l'emploi du Cœruleum, agent unique de traitement le plus efficace et économique. Une petite brochure est distribuée à chaque membre, traitant le mode d'emploi de cet insecticide. — Remerciements au Professeur.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la Tombola.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 10 MAI 1891. — PRÉSIDENCE DE M. LEGROS.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté sans observation.

Sont présents : MM. Cluet, Punant, Fasquelle, Mathiou, Clair, Poulet, Choron, Lafontaine, Lebon, Grimbert, Garnotel, Courson, Bretonne, Weissenburger et Francolin.

En raison de l'inclémence du temps, les opérations pratiques ont dû être ajournées; M. Lozet, jardinier-professeur y a suppléé par une conférence dans laquelle il a traité, à la satisfaction générale, les questions suivantes : 1° *Du choix des variétés d'arbres à planter au jardin fruitier*; 2° *Opérations à pratiquer en ce moment sur les arbres fruitiers*; 3° *Culture du melon*.

La commission spéciale a ensuite statué sur deux apports faits par MM. Garnotel et Choron, membres sociétaires.

Apport de M. GARNOTEL : 1° Un lot de fleurs coupées (Géraniums), dix variétés; 2° Un Arum d'Éthiopie; 3° Carottes hâtives à châssis et Carottes demi-longues de Hollande. — *Mention très honorable*.

Apport de M. CHORON : 1° Plants de Tomates, naine hâtive et Mikado; 2° Plants de Choux Milan des Vertus, Plants de Chicorée fine d'Italie, et Céleri; 3° Légumes à consommer : Asperges, Laitue, Oseille, petits Navets, Morilles. — *Mention honorable*.

Deux nouveaux membres : MM. DUGUÉ et HOUDARD, sont proposés pour faire partie de la Société.

La Section a décidé que les prochaines expériences auront lieu au jardin de M. Clair, à la Porte de Paris.

Ce jardin présente sous ce rapport toutes les ressources désirables.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1894. — PRÉSIDENTE DE M. VALADON.

Le 30 avril 1894, réunion à l'Hôtel-de-Ville de la Section de Nanteuil, sous la présidence de M. Valadon.

Présents : MM. Valadon, président, Grélez, secrétaire, Délie, vice-secrétaire, Garnotel, membre.

La séance étant ouverte, l'assemblée a adopté le procès-verbal de la dernière séance.

La commission des apports, composée de MM. Lozet, Délie, Jolibois, a accordé :

3 points à M. BONNAIRE, jardinier chez M. Pouchard, de Chevreuille.

2 points à M. GARNOTEL, maraîcher, à Nanteuil.

2 points à M. CHARLES, jardinier de M. Valadon, président.

Sur la demande qu'en fait M. le Président, les Membres présents déclarent que les effets de la gelée se sont fait sentir spécialement sur les pêchers (sur du bois de deux ans principalement), sur de jeunes greffes dont la moëlle est noire; sur la vigne, la vieille surtout, qui offre à la vue de longues et profondes fissures, et sur des arbustes d'agrément. Il faut encore attendre quelque temps avant de se prononcer.

M. le Président, parlant de la visite des jardins chez les Sociétaires et des Amateurs, expose que le jury ne sera plus choisi exclusivement parmi les Membres de la Section; qu'en cas de difficultés on pourra recourir à un jury central.

La Section de Nanteuil demande à recourir à ce Jury central pour le cas où il se produirait des demandes de visite.

M. le Président fait connaître ensuite qu'une exposition d'insectologie aura lieu, à Paris, du 23 août au 27 septembre 1894.

La parole est donnée ensuite à M. Lozet, qui développe avec clarté la culture potagère du Chou-Fleur, et fait voir les bénéfices importants qu'elle peut procurer.

Puis la Section se rend à Droizelles avec M. le Professeur, pour la leçon pratique d'arboriculture.

Trois Instituteurs assistaient à la leçon, ainsi que sept Elèves de l'Ecole de Nanteuil.

NECROLOGIE

Monsieur l'abbé Angel Lucante, curé de Courrensan, fondateur et Secrétaire général de la Société française de Botanique, membre actif de plusieurs Sociétés savantes, est mort le 12 juillet 1889, à l'âge de 39 ans.

Surpris dans les premiers jours de mars par un changement brusque de la température, notre regretté collègue, doué jusqu'alors d'une santé robuste, fut atteint d'une bronchite dont il espérait toujours guérir, mais qui l'obligea cependant, presque dès le début, à interrompre ses travaux. Son inaction forcée et la nécessité de suspendre la publication de la Revue qu'il dirigeait avec tant de zèle et de succès, lui étaient plus pénibles que ses souffrances physiques. Un de ses amis, qui l'a bien connu, nous racontera sa vie et nous dira que personne ne fut plus fidèle à ses devoirs ni plus dévoué à propager et à populariser l'étude de la Botanique.

Avec la Société tout entière, nous rendons à sa mémoire l'hommage de nos regrets et, assurés du concours de tous, nous espérons que la Revue, interrompue pendant six mois, ne subira plus de retard.

Pour le Conseil
de la Société française de Botanique,

ED. MARÇAIS,
Membre du Conseil
et Secrétaire général provisoire.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Les Diplômes des Jardiniers. — Si depuis longtemps je n'ai eu l'occasion de vous écrire, c'est que je me suis donné pour mission de vous signaler les faits horticoles véritablement importants qui se passent dans notre région et que ces faits sont relativement rares. Je parle assurément des faits qui peuvent intéresser la généralité de vos lecteurs, car les autres, ceux qui n'intéressent que nous, sont au contraire abondants.

Aujourd'hui, j'ai à vous signaler un événement de la plus haute importance; un de ces événements qui font époque dans l'existence d'une industrie: c'est la création des *Diplômes de Jardiniers* par l'Association horticole lyonnaise.

Il est impossible de prévoir, dès à présent, quelles seront les conséquences de cette innovation, — ou plutôt de cette résurrection, car les diplômes de jardiniers existaient déjà en France au quinzième siècle, — mais le but poursuivi par les créateurs est de forcer les jeunes jardiniers à s'instruire et, par ce moyen, élever leur caractère et leur faire gravir quelques échelons de l'échelle sociale.

Il faut considérer, en effet, que la profession de jardinier est aujourd'hui vraiment trop peu estimée, et l'horticulteur lui-même s'en ressent. A cette profession ne s'attache pas la considération qu'elle mérite.

« Un jardinier, disait un jour un horticulteur lyonnais, c'est l'être le plus méprisé qu'il soit dans une maison bourgeoise. Y a-t-il un chien enragé à tuer, un mendiant à chasser, quelque travail dégradant à faire? Partout, et toujours le même refrain: Allez chercher le jardinier!... »

L'expression est un peu vive, dans beaucoup de cas elle est trop vraie; et, dans le premier rapport de la Commission chargée d'étudier la création des Diplômes, nous trouvons

quelques lignes qui, sous une forme plus atténuée, expriment absolument la même idée:

« Si nous prenons le jardinier à gages, dit le rapporteur, le jardinier en maison bourgeoise, ne reconnaitrez-vous pas avec nous que dans bien des cas, beaucoup trop souvent, il est traité comme le dernier des domestiques? »

« Le valet de chambre qui approche le maître tous les jours, le cocher, le maître d'hôtel, sont certes bien mieux considérés que le jardinier, et la cuisinière le regarde comme son domestique personnel, lui donne des ordres et arrive quelquefois à rendre sa position intenable. »

Comme c'est bien cela!

En tous cas, on ne peut nier que cette création de diplômes réponde à une véritable nécessité quand on voit l'accueil qui a été fait au projet.

On ne peut cependant pas non plus l'accuser d'être une œuvre d'emballement, car les précautions les plus sages ont été prises pour en faire une œuvre durable.

La question fut d'abord examinée par la *Chambre syndicale des horticulteurs de la région lyonnaise* et, à l'unanimité, les membres composant ce conseil reconnurent que la création d'un Diplôme était désirable, mais que, institution savante, elle ne pouvait être réalisée par une société commerciale.

Le vœu fut alors transmis à l'*Association horticole lyonnaise*, puissante Société comptant plus de 900 membres, qui nomma une commission pour l'examiner. A l'unanimité aussi, cette Commission présenta un rapport favorable et ses conclusions, non-seulement furent approuvées par les 145 membres présents à la séance, mais ce vote unanime encore fut salué par des applaudissements prolongés.

La Commission fut alors complétée, et, à la séance de février dernier, elle présentait un rapport détaillé sur cette institution, ainsi qu'un programme et un règlement parfaits.

Afin que chacun pût bien se rendre compte de ce dont il s'agissait, tout ce travail imprimé et un exemplaire en fut

envoyé à chacun des membres de l'Association, chose qui, depuis l'existence de la Société, ne s'était jamais faite encore. C'est donc en toute connaissance de cause que, avec quelques légères modifications, l'Assemblée générale d'avril adopta l'ensemble du projet. Dès à présent, l'œuvre est donc complète et prête à fonctionner.

Je ne veux pas m'étendre sur les détails, si intéressants pourtant, de cette création; ceux qui auront intérêt à les connaître pourront demander la brochure au secrétaire de l'Association. Mais je tenais à vous signaler ce grand pas en avant qui aidera puissamment à augmenter la considération, trop minime aujourd'hui, qui s'attache à notre belle profession.

ANT. RIVOIRE.

(Lettres lyonnaises du *Moniteur d'horticulture*)

*
* *

Nouveau système de bouturage de la Vigne. — Ce mode de multiplication, imaginé par M. Laborier, curé de Saint-Gengary (Saône-et Loire), consiste à prendre des tronçons de ceps âgés de deux ans au moins, pouvant l'être de beaucoup plus. Ces tronçons ou fragments de vieux bois doivent être pourvus de plusieurs sarments de l'année; le plus beau est conservé d'abord en entier, et les autres sont coupés dans le nœud d'un œil à une longueur de 20 ou 25 centimètres. Cette préparation achevée, on procède à la plantation qui se pratique par des trous ou tranchées dans un terrain préalablement défoncé; on doit avoir soin d'écartier aussi régulièrement que possible les bouts de sarments conservés en les plaçant horizontalement au fond du trou ou de la tranchée, puis on les recouvre de terre meuble, comme pour la plantation ordinaire d'un arbre ou d'une vigne pourvue de racines.

Le sarment qui a été conservé en entier est relevé verticalement au moment de la plantation et doit être rabattu à deux yeux hors de terre.

Les résultats sont surprenants; dès la seconde année la récolte a lieu et est déjà importante; elle va ensuite en augmentant. La chose paraît toute naturelle. En effet, il est évident qu'un végétal pousse d'autant plus vigoureusement qu'il a plus de racines. Tandis que dans la bouture ordinaire un seul fragment de bois produit des racines; dans le système Laborier, au contraire, les fragments de jeune bois enterré devant produire des racines étant au nombre de 2, 3, 4 ou 5, il est naturel que le nombre des racines soit 2, 3, 4 ou 5 fois plus grand que dans la bouture ordinaire et que par conséquent la vigueur de la plante soit augmentée dans les mêmes proportions.

On prétend même que le vin provenant de vignes plantées selon ce mode de bouturage est meilleur que le vin des jeunes vignes et a toutes les qualités du vin provenant de vignes âgées.

(Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture d'Eure-et-Loir).

*
* *

Greffage du Pêcher sur Abricotier. — L'emploi de ce nouveau sujet pour greffer le pêcher sur abricotier, comme M. Carrière l'a indiqué dans la *Revue horticole* (16 juillet 1887, page 335), a-t-il été mis en pratique? C'est à supposer. Néanmoins, personne, que je sache, n'a encore rendu compte des résultats obtenus par cette opération. Cependant, il y a là un fait qui peut être très important en horticulture, et qui, par cette raison, mérite à plus d'un titre d'attirer l'attention.

La greffe du pêcher sur l'abricotier est d'une reprise facile, le greffon s'accommode très bien avec son sujet, et tous deux vivent en parfaite harmonie. J'ai, toutefois, constaté que sur abricotier, la végétation est beaucoup plus grande que sur les pêchers greffés sur pruniers et sur amandiers, plantés dans le même sol, dans les mêmes conditions et soumis aux

mêmes traitements. La démonstration a été complète chez moi et le résultat très bon.

C'est ainsi qu'à la suite de l'article en question, paru en 1887, les deux variétés de pêches *Amsden* et *Condor* ont été greffées sur des abricotiers de cinq à six ans de plantation ; le succès a été parfait. Voulant pousser plus loin l'expérience et avoir un terme de comparaison, j'ai, dans les mêmes conditions, greffé les mêmes variétés de pêches sur pruniers et sur amandiers, mais ceux-ci ont moins bien poussé. La comparaison était donc complète, et les constatations faites sont toutes à l'avantage des greffes faites sur l'abricotier. Les premières pêches, récoltées en 1889, ont été abondantes, d'un volume plus gros et d'une qualité plus fine que celles provenant d'amandiers ou de pruniers. Elles ont présenté cet autre avantage d'être plus précoces de dix à douze jours que celles greffées sur les sujets ordinairement employés. J'ajoute que les deux abricotiers sur lesquels ont été posées ces greffes sont francs de pied, fait qui, probablement, n'a pas grande importance.

D'un autre côté, ces deux variétés, ayant été greffées à la même époque sur la Madeleine de Courson et sur d'autres variétés, n'ont donné aucun résultat remarquable, soit pour la grosseur, soit pour la qualité des fruits, tandis que la maturité a été avancée de dix à douze jours sur les sujets d'abricotiers.

Quant au sol dans lequel sont plantés tous ces arbres, il est calcaire et d'une profondeur d'une moyenne de 55 centimètres. Le sous-sol est composé d'un tuf marneux.

Toutes ces expériences ont été faites par M. Bonnin, jardinier en chef au château de Vigny (Seine-et-Oise). Ce praticien est tellement satisfait du résultat, qu'il n'hésite pas à dire que s'il avait à faire de nouvelles plantations de pêcheurs, il les voudrait toutes sur abricotiers.

(Revue horticole).

DELABARRIÈRE.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 30	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année. La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.

Leçons d'Horticulture.

JUIN 1891.

Arboriculture: Traitement du Pêcher pendant la végétation.

Potager: Culture de la Tomate.

Botanique: Fécondation artificielle.

- Senlis :* Dimanche 7, après la séance, au jardin de la Société.
- Barberie :* Jeudi 11, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Gouvieux :* Jeudi 11, à 2 heures, à la mairie.
- Crépy :* Dimanche 14, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale des Garçons.
- Betz :* Jeudi 18, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
- La Chapelle :* Dimanche 21, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président.
- Nanteuil :* Jeudi 25, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Pont-Ste-Maxence :* Dimanche 28, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Creil :* Dimanche 28, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.